

**Conseil d'établissement  
Séance du 6 décembre 2022**

Délibération n°5

**Portant approbation des capacités d'accueil, des modalités et des critères de recrutement  
des formations de 1<sup>re</sup> année du second cycle - hors Inspé  
au titre de l'année universitaire 2023-2024**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1 à L.712-3, L.612-6-1, L.613-1 et D 612-1-4 ;*

*Vu la loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;*

*Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;*

*Vu le décret n°2017-83 du 25 janvier 2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle ;*

*Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;*

*Vu le décret n° 2021-719 du 4 juin 2021 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;*

Considérant que les établissements d'enseignement supérieur délivrant le diplôme national de master peuvent mettre en place des procédures de recrutement sur dossier ou concours à condition d'avoir préalablement fixé des capacités d'accueil pour l'accès à leurs formations de première année de deuxième cycle,

Considérant que, dans ce cadre, CY Cergy Paris Université actualise les capacités d'accueil de ses formations de première année de deuxième cycle au titre de l'année universitaire 2023-2024 qui seront publiées sur le site *Trouvermonmaster*,

Après en avoir délibéré :

**Vote**

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres représentés : 9

Membres absents et non représentés : 14

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

**Article 1er :**

Le conseil d'établissement approuve les capacités d'accueil des formations de 1<sup>re</sup> année de deuxième cycle de CY Cergy Paris Université -hors Inspé- au titre de l'année universitaire 2023-2024 telles qu'annexées à la présente délibération.

**Article 2 :**

Le conseil d'établissement approuve les modalités de recrutement, les attendus et les critères généraux d'examen des candidatures en M1 (hors Inspé) au titre de l'année universitaire 2023-2024 tels qu'annexés à la présente délibération.

**Article 3 :**

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

**Article dernier :**

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



François GERMINET

Transmise au rectorat le : 22 décembre 2022

Publiée le : 22 décembre 2022

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

MENTIONS ET PARCOURS DE MATIÈRES		CAPACITÉS D'ACCÈS		ACCÈS OFFERTS SUR LA PLATEFORME		ATTENDUS		ETUDE DES DOSSIERIS	
Compétence	Mention de master Préciser intitulé	Parcours de M2 Préciser intitulé	Capacité d'accès Matière de la mention de M2	Capacité totale de Chaque parcours de M2	Ne s'applique pas au candidat, les enseignants intervenant et le IC en rapport d'équipe		A ne retenir que pour les candidats affectés à un autre parcours niveau de la plateforme ou à la plateforme en IT et en IA.	Attitudes de chaque parcours de M2 (à décrire personnellement par le candidat)	Critères généraux d'examen des candidatures à envisager au passage
					Nombre de places offertes sur la plateforme pour chaque parcours M2	Nombre de places offertes sur la plateforme en IA et en IA.			
Institut Economique	Economie	Economie	31	30					
Institut Economique	Finance	Gestion des instruments financiers		20					
Institut Economique	Finance	Comptabilité et patrimoine	80	20					
Institut Economique	Finance	Évaluation et gestion des risques option 1 Finance, mathématiques et résultats en option 2 Banque, assurance et marchés	40	40					
Institut Economique	Management	Contrôle de gestion et systèmes d'information		40					
Institut Economique	Management	Management des services en restauration et hôtellerie internationale		17					
Institut Economique	Management	Sciences de management et métiers de sport liés	50	50					
Institut Economique	Management	Marketing	55	50					
IFRE Lettres et sciences internationales	Sciences humaines et sociales	Mondes contemporains et espaces internationaux - Géographie, Anthropologie et Arts	25	20					
IFRE Lettres et sciences humaines	Sciences humaines et sociales	Projets européens	47	18					
IFRE Langues et études internationales	Sciences humaines et sociales	Image et création contemporaines, Frontières, identités, médiation	20	20					
IFRE Langues et études internationales	Sciences humaines et sociales	Les films politiques à l'ère numérique - Politique culturelle et Digital Art	25	25					
IFRE Langues et études internationales	Sciences humaines et sociales	Idées nouvelles	50	50					
IFRE Langues et études internationales	Sciences humaines et sociales	Projets internationaux en culture et tourisme	21	15					
IFRE Lettres et sciences humaines	Sciences humaines et sociales	Géométrie appliquée aux études urbaines et au paysage	23	23					
IFRE Lettres et sciences humaines	Sciences humaines et sociales	Histoire, Civilisations, Patrimoine	40	35					
IFRE Lettres et sciences humaines	Sciences humaines et sociales	Sciences de la terre et de l'atmosphère	18	15					
IFRE Lettres et sciences humaines	Lettres	Mémoires de l'écriture et relation littéraire	25	20					
IFRE Lettres et sciences humaines	Lettres	Littératures française et francophone	25	22					
IFRE Lettres et sciences humaines	Lettres	Mémoires de la terre et de l'atmosphère	22	20					
IFRE Lettres et sciences humaines	Sciences de l'énergie	Idées nouvelles	20	20					
IFRE Lettres et sciences humaines	Territoires - Cultures, Patrimoine, Paysage	Développement culturel et valorisation des patrimoines	50	25					



